

LA GRANDE CHASSE Nécessité pour la biodiversité

de l'Association des guides de grande chasse

Sous la direction de son président, Jean-Pierre Bernon, l'Association des guides de grande chasse a édité une brochure de 42 pages contenant un argumentaire scientifique, économique et éthique prouvant que le maintien des activités cynégétiques, surtout en Afrique, constitue une nécessité pour la conservation des habitats et des espèces sauvages.

La chasse sportive et raisonnée actuelle, organisée par des guides compétents et pratiquée par des chasseurs responsables, n'est en aucun cas un facteur de raréfaction de la faune africaine. Les vraies raisons du déclin sont ailleurs, parmi lesquelles :

- l'extension de l'emprise humaine (la population de l'Afrique sub-saharienne devrait doubler d'ici 2050),
 - l'utilisation des sols de la savane ou de la forêt (inadaptés car superficiels) pour l'élevage et la culture,
 - l'accaparement des terres par des capitaux étrangers,
 - le braconnage vivrier et industriel,
 - le commerce illégal des espèces,
 - l'instabilité politique de nombreux États (lutttes communautaires, terrorisme...)
- Cela fait beaucoup, la survie des

La grande
chasse
une
nécessité
pour la
biodiversité



ASSOCIATION
DES GUIDES
DE GRANDE CHASSE

plus grands herbivores et des félins (souvent empoisonnés) est en jeu !

L'utilité de la grande chasse

À l'opposé de toutes ces causes de destruction, la grande chasse permet de conserver de vastes espaces naturels indispensables à la grande faune sauvage. En collaboration avec les autorités locales, les guides de chasse s'investissent dans la lutte anti-braconnage, ce qui ne va pas sans risques mortels. Les retombées financières pour les États et les communautés villageoises

vont aussi dans le sens d'une valorisation économique des espèces chassées, gage de leur conservation. Il est capital que les habitants deviennent des défenseurs de la faune en, en tirant des ressources légales, d'où la nécessité d'une bonne répartition des revenus de la chasse.

Par ailleurs, des institutions de renommée internationale comme l'UICN ou la CITES reconnaissent l'utilité d'une chasse bien gérée (quotas limités définis par des suivis écologiques ; prélèvements uniques de mâles d'âge mûr).

Les fausses bonnes idées

Malgré toutes ces réalités objectives, la perception de la grande chasse par le grand public et les médias s'avère de plus en plus négative. Sur les réseaux (dits) sociaux, la haine se déchaîne après la récolte tout à fait légale d'animaux lors de safaris.

Certaines décisions des gouvernements occidentaux, comme l'interdiction de l'importation des trophées, ne contrarient en rien les méfaits du braconnage et du trafic international. Les idées fausses continuent de se propager, témoignant d'une méconnaissance grave du problème. Certains préconisent de remplacer la

chasse par le tourisme de vision pour garantir la conservation du patrimoine naturel africain. Déjà bon nombre de zones combinent chasse et vision. Mais beaucoup de territoires chassés ne se prêtent pas au tourisme : animaux trop dispersés, infrastructures insuffisantes, conditions de voyages

extrêmes... L'idéal est que les secteurs chassés se situent en périphérie des réserves, ce qui limite les incursions des braconniers. Il faut aussi savoir qu'en Afrique les espaces gérés par la chasse ont une superficie supérieure de 22% à celles des parcs nationaux.

Même si elle ne suffira pas

à elle seule à sauver la faune africaine, la grande chasse est donc nécessaire à l'équilibre et au maintien de la biodiversité des régions du monde où elle se pratique. On peut se procurer gratuitement cette excellente brochure auprès de l'Aggc. G.B.

49 rue de Boulainvilliers - 75016 Paris
www.aggc.fr



VERS LA FIN DES ÉLÉPHANTS ?

L'éléphant d'Afrique compte deux espèces : l'éléphant de savane (*Loxodonta africana*) qu'on trouve encore de l'Afrique sub-saharienne jusqu'au sud du continent, et l'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*) qui est plus petit et dont la présence se limite aux forêts primaires du Congo, Gabon, Cameroun et République Centre Africaine. Aujourd'hui, la population totale d'éléphants en Afrique est estimée à 400 000 individus, dont un tiers au Botswana. Ce pays vient d'ailleurs de réautoriser la chasse à l'éléphant, après 5 années de fermeture, à cause de l'augmentation des dégâts et de l'amplitude des conflits avec la population. Au Kenya, où la chasse est interdite depuis 1977, les populations d'éléphants ont considérablement diminué. Dans toute l'Afrique, 35 000 pachydermes sont tués chaque année par les braconniers, y compris dans les parcs et réserves... alors qu'en 2018, seulement 790 trophées d'éléphants de chasse ont été légalement exportés !

L'extinction d'une telle beauté de la nature pour fabriquer des colifichets en ivoire, la fin de cette « liberté géante, maladroite et magnifique »⁽¹⁾, serait une honte pour l'humanité.

Les chasseurs n'y sont pour rien.

(1) Romain Gary Les Racines du Ciel